



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
7 janvier 2013
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement
Commission du commerce et du développement
Réunion d'experts pluriannuelle sur le commerce,
les services et le développement
Première session
Genève, 25-26 février 2013
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Ordre du jour provisoire annoté

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Commerce, services et développement: enjeux réglementaires et institutionnels.
4. Adoption du rapport de la réunion.

II. Annotations

Point 1
Élection du Bureau

1. La réunion d'experts est invitée à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2
Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire de la réunion figure dans la section I ci-dessus. Un programme détaillé sera disponible une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3

Commerce, services et développement: enjeux réglementaires et institutionnels

3. La réunion d'experts pluriannuelle est convoquée en application de la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa cinquante-sixième réunion directive, les 3 et 4 décembre 2012. Elle s'appuiera sur les travaux des sessions de la précédente réunion d'experts pluriannuelle consacrée aux aspects réglementaires et institutionnels du développement du secteur des services, en particulier du secteur des services d'infrastructure. L'objectif de la présente réunion d'experts est de déterminer les meilleures pratiques en matière d'élaboration des politiques, de réglementation, d'institutions et de négociations commerciales qui permettront de favoriser des interactions équilibrées entre le commerce et le développement, s'agissant notamment de renforcer la réglementation nationale des services sans créer d'obstacles au commerce.

4. Les différents secteurs de services d'infrastructure – transports, télécommunications, énergie, eau et services financiers – constituent l'épine dorsale de l'économie de tout pays et contribuent directement et indirectement à la croissance, à la formation des revenus et à l'amélioration du niveau de vie. Ils remplissent également une importante fonction sociale, car l'accès aux services de base (dont l'électricité, le gaz, l'eau potable), l'accès aux services financiers et la réduction de la fracture numérique contribuent d'une manière fondamentale à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Des secteurs de services d'infrastructure faibles freinent souvent le développement d'autres secteurs de services, dont le tourisme, la distribution (de gros, de détail, etc.) et les services liés aux technologies de l'information et de la communication, en particulier dans les pays les moins avancés et dans les petits pays économiquement vulnérables. Pour que les services d'infrastructure contribuent efficacement au développement économique et social d'un pays, l'environnement réglementaire et institutionnel doit être favorable. Le cadre directeur réglementaire et institutionnel des services d'infrastructure apparaît donc de plus en plus primordial pour assurer un développement équitable et durable.

5. En s'inspirant des débats et des recommandations de la précédente réunion d'experts (entre 2009 et 2012), les experts participant à la première session de la présente réunion s'efforceront d'analyser les obstacles d'ordre réglementaire et institutionnel qu'il convient de surmonter pour garantir le bon fonctionnement des secteurs de services d'infrastructure. Pour ce faire, ils s'appuieront sur des études de cas portant sur quatre problématiques clefs: mobilisation et maintien de l'investissement (y compris de l'investissement international) à travers une réglementation et des institutions adaptées; évaluation comparative des services d'infrastructure (quels critères fonctionnels établir pour procéder à une évaluation comparative de l'activité des fournisseurs et comment surmonter les problèmes en matière de données?); promotion de l'innovation et adaptation de la réglementation à l'évolution des conditions du marché (par exemple, la réglementation comme moteur et agent de l'innovation); promotion de l'accès universel dans différents secteurs de services d'infrastructure (y compris accès aux services financiers).

6. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique. En outre, les experts sont invités à rédiger des études de cas sur le thème de la réunion, qui seront distribuées aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/C.I/MEM.4/2

Commerce, services et développement: enjeux réglementaires et institutionnels

Point 4
Adoption du rapport de la réunion

7. Le rapport de la réunion d'experts sera soumis à la Commission du commerce et du développement à sa prochaine session. Les participants voudront sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la réunion.

Contribution des experts

Les experts désignés par les États membres sont invités à soumettre de brèves notes (5 à 12 pages environ) en tant que contribution aux travaux de la réunion. Ces documents seront distribués aux participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles ils auront été reçus. Ils doivent être communiqués à l'avance au secrétariat de la CNUCED et être adressés à M^{me} Liping Zhang et M^{me} Faustina Attobra-Wilson, Palais des Nations, CH-1211, Genève 10 (Suisse); télécopieur: +41 22 917 0044; courriel: liping.zhang@unctad.org et faustina.attobra-wilson@unctad.org.